

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

31 Décembre

Notes 2009 2008

ACTIFS**ACTIFS NON COURANTS**

Immobilisations financières		4 600 084	4 830 756
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)
	3	3 739 984	3 970 656
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 739 984	3 970 656

ACTIFS COURANTS

Autres actifs courants	4	246 860	285 706
Placements et autres actifs financiers	5	5 815 467	3 647 650
Liquidités et équivalents de liquidités	6	25 629	350
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		6 087 956	3 933 706

TOTAL DES ACTIFS

		9 827 940	7 904 362
--	--	------------------	------------------

31 Décembre

Notes 2009 2008

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CAPITAUX PROPRES**

Capital social		4 830 000	4 830 000
Réserves		483 000	472 088
Actions rachetées		(4 841)	-
Résultats reportés		1 935 923	425 268
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 244 082	5 727 356
Résultat de l'exercice		1 737 156	1 521 444
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	8 981 238	7 248 800

PASSIFS**PASSIFS COURANTS**

Autres passifs courants	8	846 702	655 562
-------------------------	---	---------	---------

TOTAL DES PASSIFS		<u>846 702</u>	<u>655 562</u>
-------------------	--	----------------	----------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

		<u>9 827 940</u>	<u>7 904 362</u>
--	--	------------------	------------------

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	2 063 411	2 370 302
Autres revenus	10	<u>35 620</u>	<u>37 646</u>
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>2 099 031</u>	<u>2 407 948</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	3	-	545 000
Charges nettes sur cession de titres	11	1 536	17 271
Diverses charges d'exploitation	12	358 233	320 087
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>359 769</u>	<u>882 358</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 739 262</u>	<u>1 525 590</u>
Autres pertes ordinaires		-	(1 731)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 739 262</u>	<u>1 523 859</u>
Impôts sur les sociétés	13	(2 106)	(2 415)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 737 156</u>	<u>1 521 444</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7	1 737 156	1 521 444
Ajustements pour :			
Dotations aux provisions		-	545 000
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(1 362 122)	(1 933 420)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	38 846	(33 818)

Placements et autres actifs financiers	5	(2 303 872)	(1 348 368)
Autres passifs courants	14	191 541	165 085
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(1 698 451)</u>	<u>(1 084 077)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3	-	(610 280)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	1 728 448	2 321 461
Rachat par la société de ses propres actions	7	(4 718)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>1 723 730</u>	<u>1 711 181</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	(676 200)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>-</u>	<u>(676 200)</u>
Variation de trésorerie		<u>25 279</u>	<u>(49 096)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	350	49 446
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	25 629	350

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Titres de participation	(A)	3 803 810	3 985 758
Titres immobilisés		650 100	650 100
Créances immobilisées	(B)	146 174	194 898
		<u>4 600 084</u>	<u>4 830 756</u>
Montant brut			
A déduire :			
Provisions pour dépréciation	(C)	(860 100)	(860 100)
		<u>3 739 984</u>	<u>3 970 656</u>
Montant net			

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2008</u>	3 985 758	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
* Société MEDIS	(181 948)	1 362 122
	<u>3 803 810</u>	<u>1 362 122</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2009</u>		

B/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 146.174, contre D : 194.898 au 31 Décembre 2008, se rapportent au produit de cession des actions HYDROSOL .

C/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
Total	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2009**I- Titres de participation**

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	<u>Cours moyen d'achat</u>	Valeur d'acquisition	Type de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	102 920	10,000	4,858	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	231 093	10,000	4,878	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites Souscription, achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription et actions gratuites	22,17%
* Société MEDIS	51 497	10,000	5,839	300 673	Souscription et actions gratuites	3,36%
* Société Hydrosol Fondation	4 968	100,000	45,511	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	10,00%
* Société SOVIA	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	34 700	5,000	2,882	100 000	Souscription et actions gratuites	4,79%
				3 803 810		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2009**II- Titres Immobilisés**

<u>Emetteur</u>	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	Date de transaction
* Société SOVIA	Obligation convertible	1 500	100,000	100,000	150 000	Souscription	1997
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription	1998
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action Certificat d'investissement	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse	1999
* Société FUCHI-KA		5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	1999
<u>Total des titres immobilisés</u>					650 100		

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
- Etat, impôts différés (voir note 13)	236 764	232 035	(4 729)
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	55 558	41 300
- Produits à recevoir	39 163	41 438	2 275
	<u>555 841</u>	<u>594 687</u>	<u>38 846</u>
Montant brut			
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
	<u>246 860</u>	<u>285 706</u>	
Montant net			

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2009 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>
Total		

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées (a)	48 724	108 393	-
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues	615 930	692 316	-
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 121 926	2 057 803	(2 064 123)
* Amen Première	1 150 499	906 619	(243 880)
* Sicav Amen	14 986	21 956	6 970
* Sicav Amen Trésor	2 839	-	(2 839)

<u>Montant brut</u>	5 955 648	3 787 831 (2 303 872)
----------------------------	-----------	-----------------------

A déduire :

- Provisions	(b) (140 181)	(140 181)
--------------	---------------	-----------

<u>Montant net</u>	5 815 467	3 647 650
---------------------------	-----------	-----------

(a) Le compte "échéances à moins d'un an sur les créances immobilisées" se détaille comme suit :

	2009	2008
* Créances sur produit de cession des actions "TUNISIA SEAWAYS"	-	40 000
* Créances sur produit de cession des actions "HYDROSOL"	48 724	48 724
* Créances sur produit de cession des actions "TECHNO-CATHERING"	-	19 669
<u>Total</u>	48 724	108 393

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	2009	2008
- Amen Bank	25 442	251
- City Bank	-	17
- Tunisie Valeurs	117	80
- Amen Invest	70	2
<u>Total</u>	25 629	350

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	2009	2008
- Capital social	(A) 4 830 000	4 830 000
- Réserve légale	(B) 483 000	472 088
- Résultats reportés	1 935 923	425 268
- Actions rachetées	(4 841)	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	7 244 082	5 727 356

Résultat de l'exercice (1)	1 737 156	1 521 444
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>8 981 238</u>	<u>7 248 800</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	1,798	1,575

(A) : Au 31 Décembre 2009, le capital social est de DT : 4.830.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 dinars libérée en totalité.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	4 830 000	414 116	454 654	-	704 786	6 403 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 Mai 2008						
Dividendes sur le bénéfice de 2007		57 972	646 814 (676 200)		(704 786)	- (676 200)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2008					1 521 444	1 521 444
Solde au 31 Décembre 2008	4 830 000	472 088	425 268	-	1 521 444	7 248 800
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 Juin 2009		10 912	1 510 532		(1 521 444)	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2009					1 737 156	1 737 156
Actions rachetées				(7 843)		(7 843)
Vente des actions propres rachetées			123	3 002		3 125
Solde au 31 Décembre 2009	4 830 000	483 000	1 935 923	(4 841)	1 737 156	8 981 238

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	6 278	5 976
- Etat, autres impôts et taxes à payer	1 027	3 048
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(a) 240 000	240 000
- Diverses Charges à payer	(b) 365 396	172 136
- Produits constatés d'avance	(c) 234 001	234 402
	<u>846 702</u>	<u>655 562</u>
<u>Total</u>		

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 359.396 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008 et 2009, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

(c) Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 234.001, contre D : 234.402 au 31 décembre 2008, se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Intérêts constatés sur cession actions SOPAT, DINDY et NUTRITOP	178 176	178 176
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2004 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY, NUTRITOP	26 661	26 661
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2005 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	21 209	21 209
- Intérêts constatés sur le rééchelonnement des échéances de 2006 et se rapportant à la cession des actions SOPAT DINDY - NUTRITOP	7 955	7 955
- Intérêts constatés sur cession des actions TECHNO CATHERING	-	401
	<u>234 001</u>	<u>234 402</u>
<u>Total</u>		

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Dividendes des titres de participation	518 159	326 356
- Dividendes des titres Sicav	38 276	59 810
- Revenus des titres immobilisés	12 174	12 208
- Plus values sur cession de titres de participation	(Voire Note 3) 1 362 122	1 530 764
- Plus values sur cession de titres immobilisés	-	402 656
- Plus values sur titres Sicav	115 064	16 243
- Revenus des créances	17 616	22 265
	<u>2 063 411</u>	<u>2 370 302</u>
<u>Total</u>		

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Intérêts des comptes courants	620	2 646
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
<u>Total</u>	<u>35 620</u>	<u>37 646</u>

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Les charges nettes sur cession de titres s'élèvent au 31 Décembre 2009 à D : 1.536 contre D : 17.271 à la clôture de l'exercice précédent et correspondent aux moins values réalisées sur cession des titres SICAV.

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	321 673	280 723
- Publicités, publications, relations publiques	5 732	6 037
- Frais de négociation des titres	5 880	6 584
- Services bancaires et assimilés	165	180
- Jetons de présence	13 000	13 000
- T.C.L	4 212	4 830
- Cotisations et dons	2 000	2 000
- Autres charges	5 571	6 733
<u>Total général</u>	<u>358 233</u>	<u>320 087</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 308.559, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Bénéfice comptable	1 739 262	1 523 859
A déduire		
- Dividendes	(556 435)	(386 166)
- Plus values sur cessions de titres	(1 362 122)	(1 933 420)
- Plus values latentes des titres SICAV constatée à la clôture de l'exercice en cours	(115 036)	(16 243)

A réintégrer

- Moins values sur cessions de titres SICAV	1 536	17 271
- Plus values latentes des titres SICAV constatée à la clôture de l'exercice précédent	16 243	-
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(276 552)</u>	<u>(249 699)</u>

Impôt au taux de 35%*(porté, le cas échéant, au minimum légal)*

	<u>2 106</u>	<u>2 415</u>
--	---------------------	---------------------

A imputer

- Excédent d'impôt antérieur	(232 035)	(231 331)
- Retenues sur placements et autres	(6 835)	(3 119)

Impôt à reporter

	<u>(236 764)</u>	<u>(232 035)</u>
--	-------------------------	-------------------------

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Total des autres passifs courants 2009	846 702	-
- Total des autres passifs courants 2008	(655 562)	655 562
- Total des autres passifs courants 2007	-	(491 595)
- Intérêts sur cessions titres	401	1 118
<u>Total</u>	<u>191 541</u>	<u>165 085</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2009	(146 174)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2008	194 898	(194 898)
- Total créances immobilisées au 31/12/2007	-	303 291
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2009	(48 724)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2008	108 393	(108 393)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2007	-	350 075
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2009	(615 930)	-
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2008	692 316	(692 316)
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2007	-	433 998
- Encaissement sur cession des actions PACK SERVE	-	402 656
- Encaissement sur cession des actions "TUNIFIL"	-	13
- Encaissement sur cession des actions "SPG"	-	153 128
- Cessions des actions MEDIS	1 544 070	1 675 025
- Intérêts sur cessions titres	(401)	(1 118)
<u>Total</u>	<u>1 728 448</u>	<u>2 321 461</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 10 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.827.940 et un bénéfice net de D : 1.737.156, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société. Celle-ci a reformulé à son tour, son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend, pour l'essentiel, de la position définitive de l'administration fiscale sur des questions de fond concernant d'une part le champ d'intervention des SICAR et d'autre part, la période de prescription retenue et enfin la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2010

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR ,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2009. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 308.559 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 109.348 et D : 199.211.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2009, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 12 avril 2010

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL